

La volonté générale

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_A_f0556

SourceBoite_044_A-26-chem | Philosophie du droit.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Durkheim, Émile](#)
- [Kant, Immanuel](#)
- [Mirabeau](#)
- [Rousseau, Jean-Jacques](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

La volonté générale

A Rousseau distingue / la volonté générale
la vol. de tous.

la vol. générale est la vol. de tous par l'intérêt particulier
la vol. de tous porte sur ~~les~~ l'intérêt e/n.

De, non pas le sujet, mais pas le objet.

Le monarque ne peut se tenir de l'autre en revers.

"Trouver la forme de govt qui mette la loi
au dessus de l'h." (Rousseau de l'Esprit à
Mirabeau de 1767)

l'h. et être de nature, contracté avec lui
m, en bn que citoyen. Ainsi se constitue l
être collectif.

le sujet de la souveraineté est-il le même
e/n, ou la somme des intérêts.

Durkheim, R.M.M. 1910, interprète la
volonté générale et la moyenne arithmétique.

BnF
MSS

B Kant. d'acte par lequel le peuple se constitue
en état et "contrat originelle."

cette volonté se subdivise en 3 branches

legislatif
exécutif
judiciaire

Distinguer chez Kant :
legalité : agit en form^ulato^r
moralité : agir par principe d'un
de la loi.

si bien que chez Kant

- au niveau de la lég-ali-té, la vol- particulière peut être différente de la vol. g-ale
- au niveau de la moralité, la vol. mt. est nécessaire^u identique à la vol. g-ale.

A Duguit : critique de R :

- exception μ de l'état de nature, avec des droits naturels. Alors qu'il n'y a de droit qu'en la société

- banissement de l'état par rapport aux individus.

cette critique (ex 2^{de}) est fautive : la volonté g-ale est notamment aux individus, puisque Rousseau l'appelle la loi.

B Durkheim : si les soc. primitives, la souveraineté est indivise et diffuse ; si la soc. féodale elle est concentrée ; elle est populaire ou divine.

quel est le sujet de la souveraineté ?

c'est l'acte soc. collectif. La vol. de la soc.